RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT- ONZIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE

DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'UQO

TENUE LE 20 FÉVRIER 2022

* 391X-CE-2478 concernant la recommandation au conseil d'administration de reporter la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'hiver 2022

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

** Une erreur s'est glissée dans la numérotation des résolutions de la 372e réunion (10 septembre 2020) à la 396e réunion extraordinaire (18 août 2022) (résolutions 372-CE-2300 à 396x-CE-2531). La numérotation régulière débute à la 397e réunion (8 septembre 2022) au numéro 397-CE-3232.